



DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison 2021-2022



LE LICENCIÉ

Nom- Prénom :

Né(e) le A

Adresse :

Tél :

Mail :

REPRESENTANTS LEGAUX (si mineur)

1-Qualité :

Nom- Prénom :

Adresse :

Tél Mail :

Profession :

2-Qualité :

Nom- Prénom :

Adresse :

Tél Mail :

Profession :

Je soussigné(e) :

Autorise N'autorise pas les responsables de l'association CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS HANDBALL à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa sécurité et toutes mesures d'urgences médicales ou chirurgicales qui s'imposent en cas d'accident,

Autorise N'autorise pas mon enfant à être transporté par un tiers dans son véhicule dans le cadre strict des activités et manifestations auxquelles il est susceptible de participer au cours de la saison,

Autorise N'autorise pas mon enfant à apparaître sur des photos dans le cadre strict de ses activités sportives et que ces clichés pourront être diffusés exclusivement sur les supports de communication du club,

Autorise (1) N'autorise pas (2) mon enfant à sortir librement du Gymnase à la fin des entraînements et des matchs

(1) Je décharge le club de toute responsabilité.

(2) L'enfant attendra dans la salle d'entraînement du gymnase avant d'être pris en charge par son représentant légal (père, mère, tuteur) qui devra alors se présenter au gymnase et s'adresser à l'entraîneur.

Date :

Signature :

Le joueur, (ou son représentant)


Les co-présidents



DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison 2021-2022



CHARTRE D'ETHIQUE DU CLUB

LES PARENTS :

- - Acceptent que leur enfant soit transporté par d'autres personnes dans des véhicules personnels ou non lors des déplacements.
- - Acceptent de participer eux-mêmes aux déplacements, à tour de rôle, de l'équipe à laquelle appartient leur enfant, ainsi qu'au lavage des maillots de l'équipe.
- - Sont les bienvenus pour participer eux-mêmes et faire participer leur enfant à la vie du club : soirées, tournois, animations comme définis dans le projet du club, et ce afin de prendre des responsabilités et aider à l'autofinancement du club.
- - Doivent véhiculer une bonne image du club par un esprit de fair-play, de respect des adversaires et des arbitres dans notre salle comme à l'extérieur.
- - Le respect des choix de l'entraîneur.
- Les parents ont droit au bon encadrement de leurs enfants, à la qualité de la formation et au respect de chacun. Les parents doivent s'engager à accompagner le plus souvent possible les enfants aux compétitions et aux entraînements afin de maintenir un dialogue avec les entraîneurs et les dirigeants. Un roulement devra être instauré pour les déplacements.
- Les parents devront veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leurs enfants et prévenir en cas d'absence. Les parents sont les premiers supporters. Ils doivent cependant s'interdire tous débordements physiques et verbaux en particulier pendant les matchs à l'égard des joueurs, des arbitres, des dirigeants des autres clubs.

Les entraîneurs et les dirigeants d'équipe jeunes s'engagent vis à vis des parents à :

- - Assurer la sécurité affective, morale et physique de leur enfant.
- Être à l'heure aux entraînements et aux matchs.
- - Préparer les entraînements et prévenir les familles en cas de modification quelconque d'horaire ou de jour
- - Prévoir les déplacements pour les matchs avec les parents en les leur rappelant une semaine auparavant.
- - Coacher les matchs dans le respect de l'intégrité physique et morale de leurs enfants.
- organiser ou participer à au moins 2 tournois dans l'année pour l'équipe dont ils ont la charge.

Le jeune joueur s'engage à :

- - Respecter l'entraîneur et le dirigeant : (horaires, comportement, langage, tenue de sport, cheveux attachés, montre, ...).
- - Respecter les règles du Handball et les directives sportives présentées par l'entraîneur.
- - Respecter les autres joueurs, adversaires et arbitres.
- - Dire ce qui ne va pas sans s'énerver : on a le droit de ne pas être d'accord mais sans aucune forme de violence
- - s'investir dans la vie du club.
- - Venir supporter toutes les équipes du club dans un esprit de fair-play, de respect de l'adversaire et de l'arbitrage.
- - **Les sanctions financières abusives ne seront pas à la charge du club. Le joueur sera convoqué par le bureau. Ensuite une décision sera prise.**
- A la signature de la licence chaque jeune peut choisir quelle forme de participation au sein du club il privilégie, entre : (cocher à la signature le ou les choix retenus).
- Apprendre à arbitrer et arbitrer des matchs. Tenir la table de marque
- Aider à l'entraînement des équipes de jeunes et/ou organisation Evènements club

Date :

Signature :

Le joueur, (ou son représentant)


Les co-présidents